

Jean-Baptiste André Godin au consul général de France à Amsterdam, 30 juin 1863

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Consulat de France \(Amsterdam\)](#) est destinataire de cette lettre
[Van Gennip, C. J.](#) est cité(e) dans cette lettre
[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (341r, 342v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin au consul général de France à Amsterdam, 30 juin 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29855>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction [30 juin 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Consulat de France \(Amsterdam\)](#)

Lieu de destination Amsterdam (Pays-Bas)

Description

Résumé Sur l'affaire Van Gennip. Godin explique au consul général que l'usine de Laeken a mis en dépôt 3 à 4 000 F de marchandises chez Van Gennip au 422, rue Schippersgracht à Amsterdam, mais qu'il va reprendre ces marchandises car le dépositaire ne s'en occupe pas et veut changer les conditions de leurs relations d'affaires. Godin demande au consul si la loi néerlandaise permet d'exiger la restitution sur le champ des marchandises, Godin ne pouvant séjourner que 48 ou 72 heures à Amsterdam.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « "/352 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [Van Gennip, C. J.](#)

Lieux cités

- [422, rue Schippersgracht, Amsterdam \(Pays-Bas\)](#)
- [Amsterdam \(Pays-Bas\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Consulat de France (Amsterdam)

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Administration

Biographie Représentation consulaire de la République française aux Pays-Bas.

NomVan Gennip, C. J.

GenreHomme

Pays d'originePays-Bas

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il est établi au 422, rue Schipperesgracht à Amsterdam en 1863.

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 19/12/2025

341

Guise 20^e Juin 1863

✓
Monsieur le Consul Général
de France
à Amsterdam

J'ai l'honneur de venir vous exposer
que mon usine de Laeken-lez-Bruxelles a mis entre les
mains d'un sieur "Van Sonnen" de votre ville (Schippergracht
by le Buitenkant N° 422) un dépôt des produits de mes
Manufactures de moulins de chauffage & de cuisine en
fonte, & ce pour une valeur de 3^e à 4000^t.

Ce dépôtaire s'occupant peu de mes articles &
veulant modifier les conditions arrêtées entre nous,
je me vois obligé d'aller à Amsterdam reprendre
mes marchandises pour les placer sur les espaces
meilleurs.

J'ai à craindre quelques
difficultés de la part de Mr "Van Sonnen" & je
veux vous prier de vouloir bien me faire dis que
l'ordre Hollandoise me permettra d'exiger la remise
garantie & sur minute la remise des articles que
Mr "Van Sonnen" tient de moi, que je lui ai
abreusés francs à Amsterdam ; sur lesquels
il n'a fait aucune provision, puisque lui
même est en dette débiteur de 1000^t environ pour
marchandises de ce même dépôt qu'il s'est
approprié personnellement : La situation
du dépôt & du dépôt personnel résulte de la
correspondance échangée entre Van Sonnen &
moi.

La question que j'ai l'honneur
de vous soumettre à pour but de m'assurer si

Van Hennip ne peut pas securis à
quelques subtilités pour se refuser à
me rendre les marchandises que j'ai
déposées chez lui, sans les laisser rendre,
lesquelles marchandises sont ma toute propriété
et s'il ne pourroit pas trouver moyen
me faire l'escroquer ainsi 10 jours de mon temps
nilla, alors que je n'aurai le temps d'y venir
que 48 ou 72 heures.

Je vous remercie à l'avance des renseignem.
que vous voudrez bien me transmettre ; j'attends
votre réponse pour me mettre en route.

Agées, Monsieur, l'assura
de ma considération, & Recevez, J'envoie
prie, mes salutations empressées.

John de Gobin Lemoine
Signature